

21 sep 2012 -11:03

## Ordre du jour du Conseil des ministres du 21 septembre 2012

Le Conseil des ministres peut modifier l'agenda. A l'issue du Conseil des ministres, vous trouverez les communiqués de presse sur [www.presscenter.org](http://www.presscenter.org) et [www.premier.be](http://www.premier.be).

- Dossiers introduits dans le cadre de la prudence budgétaire
- Selor compétent pour la sélection des agents contractuels de l'administration fédérale
- Modification de la procédure devant la section du contentieux administratif du Conseil d'Etat
- Lancement d'un marché public pour la sélection d'un laboratoire pour le SPF Justice
- Engagement de stagiaires judiciaires en 2013
- Insertion d'un Livre IX dans le Code de droit économique
- Institution d'une vaste zone protégée en Mer du Nord - Deuxième lecture
- Formation des conducteurs transportant des marchandises dangereuses par route
- Montant à charge des frais d'administration de l'INAMI destiné au financement 2012 du Centre fédéral d'expertise des soins de santé
- Harmonisation des barèmes et augmentation des rémunérations dans certaines institutions de soins
- Règles d'interruption de carrière à la *Maatschappij van de Brugse Zeevaartinrichtingen*
- Adaptation du cadre de définitions des périodes assimilées pour les pensions légales des travailleurs salariés - Deuxième lecture
- Défense : mission d'instruction en Somalie

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale  
Communication externe  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael  
Service Rédaction (FR)  
+32 2 287 41 92  
+32 477 59 14 37  
[christophe.springael@premier.fed.be](mailto:christophe.springael@premier.fed.be)

Thomas Ferri  
Service Rédaction (NL)  
+32 2 287 41 42  
+32 471 67 07 73  
[thomas.ferri@premier.fed.be](mailto:thomas.ferri@premier.fed.be)